

219C2802
FR0013181864-FS1139

18 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">CGG (Euronext Paris)</p>

Par courrier reçu le 17 décembre 2019, la société River and Mercantile Asset Management LLP¹ (30 Coleman Street, EC2R 5AL Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 décembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir, pour le compte desdits fonds, 35 493 107 actions CGG représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CGG sur le marché.

¹ Contrôlée par la société River and Mercantile Group. La société River and Mercantile Asset Management LLP a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 709 952 726 actions représentant 710 090 668 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.